MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-12-2025 / __ __ __ __
Dossier complet le : 17-12-2025 / __ __ __ __
N° d'enregistrement : 010716/KK P

1 Intitulé du projet

Installation d'ombrieres agrivoltaiques necessaires a une activite agricole d'une puissance previsionnelle de 1547 KWC sur la commune du Theil (03)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: IRISOLARIS

Raison sociale: SASU

N° SIRET: 51037583500467

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: FRESNAIS

Prénom(s): ARMAND

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'installation d'une centrale agrivoltaique au sol sur la commune du Theil, dans le departement de l'Allier (region Auvergne-Rhone-Alpes). Contexte foncier La superficie totale de l'unite fonciere est de 3,85 ha (ensemble de parcelles a l'echelle du siege d'exploitation). L'implantation de la centrale occupera une emprise d'environ 2 ha sur la parcelle suivante : 000 / ZN / 0028. Cette parcelle est declaree en prairie permanente au RPG 2024 ainsi que dans le dossier PAC de l'exploitation. Description de l'exploitation et de l'activite agricole L'exploitant agricole de la parcelle concernee est le GAEC Madet, cree en 1994 et regroupant aujourd'hui deux agriculteurs installes a titre principal. L'activite agricole est exercee a titre principal. Le GAEC utilise les parcelles concernees pour le paturage d'un cheptel ovin. Le site se situe a proximite immediate des hangars d'activite de l'exploitant. Description de l'installation agrivoltaique La puissance totale projetee de la centrale agrivoltaique est de 1 547 kWc, composee de 207 tables photovoltaiques sur structure monopieux fixe, pour une hauteur comprise entre 1,50 m et 3,21 m. L'emprise totale de l'installation sur le terrain est d'environ 6 244 03 m². Un espacement d'environ 4 m sera prevu entre les rangees, et un recul d'au

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet innovant de centrale agrivoltaique sur structures monopieux, permettant de preserver l'activite agricole sur les parcelles pendant toute la duree d'exploitation de la centrale (18 ans minimum) et visant a maintenir, voire ameliorer, la production agricole a long terme. L'objectif de ce projet est triple : Du point de vue agricole Cette combinaison entre elevage et production d'electricite renouvelable favorise un developpement durable et resilient de l'exploitation ovine. La centrale agrivoltaique sera pleinement integree a l'exploitation agricole existante et permettra le paturage sous les modules photovoltaiques. Le choix d'implantation ne perturbera pas l'organisation quotidienne de l'exploitant et apportera au contraire une reelle plus-value, notamment par : - la maitrise de l'irradiance arrivant au sol, - la protection de la prairie contre le stress thermique, - l'amelioration du bien-etre animal, le cheptel ovin pouvant se proteger des intemperies et du vent ; en periode estivale, les tables photovoltaiques contribueront egalement a reduire le stress thermique. Du point de vue economique La creation de cette centrale photovoltaique contribuera a la perennite de l'exploitation agricole et apportera un complement de revenu au GAEC. Ce soutien economique permettra notamment d'anticiper le

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de cette installation agrivoltaique se deroulera en plusieurs phases, definies en adequation avec les particularites et les sensibilites du site. La duree de la phase de chantier n'a pas encore ete precisement arretee ; elle est toutefois estimee entre 6 et 8 mois, en fonction des contraintes susceptibles d'influencer l'avancement des travaux (conditions climatiques, delais de livraison des fournisseurs, aleas techniques, etc.). Phases de realisation Preparation du terrain Le site sera prepare afin de creer les acces necessaires et de delimiter precisement l'emprise de la centrale par une cloture, dans un objectif de securisation du chantier. Afin de limiter toute degradation des milieux naturels, les engins de chantier emprunteront exclusivement l'acces existant au sud-ouest de la parcelle. Cette phase n'entrainera aucune modification de l'environnement proche du projet. Les acces actuels sont suffisamment dimensionnes pour permettre la circulation des poids lourds et des engins necessaires au chantier. L'acces au site sera securise et cloture tout en garantissant le passage de la petite faune. Aucune atteinte ne sera portee aux haies lineaires ni aux boisements existants. La mise en place temporaire de pistes de chantier (legeres et lourdes) pourra etre envisagee pendant la duree des travaux, selon les modalites suivantes : - longueur limitee strictement aux besoins d'acces au site, - largeur d'environ 4 m pour les pistes lourdes et 3 m pour les pistes legeres, - utilisation de materiaux permeables (type GNT, a preciser). Le terrain pourra faire l'objet d'un leger nivellement ponctuel, sans modification majeure du sol. Realisation des tranchees pour le passage des cables Les tranchees necessaires au passage des cables seront realisees avec

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Conformement a sa vocation agrivoltaique, le site sera, durant la phase d'exploitation, entretenu par pastoralisme, grace au cheptel ovin de l'exploitant. La phase d'exploitation, correspondant a la mise en service et a l'utilisation des ombrieres, s'etendra sur une duree minimale de 18 ans. Tout au long de cette periode, la centrale agrivoltaique apportera de reels services agricoles, notamment : - un taux d'humidite plus eleve sous les modules, - la creation de zones d'ombre benefiques pour les ovins lors des episodes de fortes chaleurs estivales, - une protection contre certains aleas climatiques. Durant la phase d'exploitation, des visites de maintenance preventive de la centrale seront realisees regulierement, en parallele d'un suivi agricole. L'implantation de la centrale a ete concue en tenant compte de la topographie du terrain et des besoins de l'activite agricole ; elle n'entrainera donc pas de modification majeure des pratiques ni des deplacements des engins agricoles. A l'issue de la periode d'exploitation, l'ensemble de la centrale sera demantele et le terrain retrouvera son etat initial. Afin de preserver durablement l'activite de paturage, les sols seront tres peu modifies : les structures seront installees sur pieux, sans betonnage, a l'exception des zones accueillant les locaux techniques, positionnes en limite de parcelle et sans reduction significative de la surface de paturage disponible. Les panneaux photovoltaiques seront recycles dans le cadre de l'eco-participation. A ce jour, le taux de recyclage des panneaux photovoltaiques est d'environ 95 % (source : PV Cycle).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La centrale sera soumise a une DP (declaration prealable) : Selon Le decret n° 2022-1688 du 26 decembre 2022

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur minimale Hauteur maximale Puissance maximale Emprise totale cloturee du projet	(1.50, metres) (3.21, metres) (1547, KWC) (2, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Le Theil

Code postal : 03240 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 3°08'25.2"E Lat. : 46°19'56.4"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

RNU

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Voir le diagnostic ecologique transmis La ZNIEFF « Foret de Vacheresse » est situee a 3 km de l'aire d'etude, et y est reliee par des continuite ecologiques. Le Sonneur a ventre jaune est potentiel en raison de la presence des milieux necessaires a sa survie sur l'aire d'etude. Les especes citees dans cette ZNIEFF sont etudiees dans la suite du present rapport afin de determiner leur presence
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Voir le diagnostic ecologique transmis Au total, 27 sondages pedologiques ont ete realises sur l'ensemble de la zone d'etude. Plusieurs refus de tariere ont ete rencontres en peripherie des mares, en raison de la presence d'elements grossiers des les premiers horizons. Les sols situes autour des deux mares, ainsi que les horizons qui ont pu etre analyses, ne presentent pas les
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet est en adequation avec les ressources disponibles. L'installation de la centrale agrivoltaique n'implique aucun prelevement de nouvelles ressources, dans la mesure ou la vocation agricole premiere du site est maintenue : la parcelle est deja exploitee en paturage. Ainsi, le projet n'entraine aucun prelevement supplementaire de ressources. Par ailleurs, il ne necessite
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Voir le rapport diagnostic ecologique apres application de la sequence ERC
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	L'occupation au sol effective des tables agrivoltaiques s'etend sur environ 6244 m² au sein d'une emprise totale de 2 hectares dediee a l'activite agricole. La vocation agrivoltaique du projet permet au terrain de conserver ses fonctions agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant la phase de travaux, le projet impliquera le deplacement d'engins de chantier, ce qui pourra entrainer une augmentation temporaire du trafic sur la commune. Un plan de circulation sera mis en place afin d'organiser et d'adapter les acces et les passages sur le site. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera aucune modification significative du trafic, hormis de maniere tres ponctuelle lors d'eventuelles interventions de maintenance
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Pendant la phase de chantier, les travaux pourront occasionner des nuisances sonores. Celles-ci resteront toutefois temporaires et limitees dans le temps. En phase d'exploitation, la centrale n'engendrera aucune nuisance
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☑	☐	Pendant la phase de travaux, les engins de chantier peuvent etre a l'origine de vibrations. L'organisation du chantier sera donc adaptee afin de limiter ces impacts au maximum, et une rotation des engins sera mise en place
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'usage du sol restera inchange, l'exploitant agricole continuant a faire paturer son betail sous les modules photovoltaiques, dans le cadre d'une demarche agrivoltaique resiliente. La vocation agricole de la parcelle sera ainsi pleinement maintenue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir rapport transmis - Diagnostic ecologique (P.177)

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le present projet concerne l'implantation d'une centrale agrivoltaique sur une prairie actuellement dediee au paturage des bovins et des ovins. L'aire d'etude est majoritairement composee de prairies, ponctuees de haies a structures variables, allant de formations simples a des haies plus riches et stratifiees selon les secteurs. Ces habitats offrent des conditions favorables a l'accueil d'une biodiversite diversifiee. Les oiseaux y trouvent des sites de nidification potentiels ainsi que des zones de chasse pour certaines especes (rapaces, hirondelles, herons). La presence potentielle du Vanneau huppe, espece a enjeu de conservation fort, a ete prise en compte dans l'analyse ecologique. Les reptiles disposent de conditions propices a la thermoregulation et a la reproduction, tandis que les insectes peuvent y

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FRESNAIS

Prénom ARMAND

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À ROUSSET

Fait le 17-12-2025

Signature du (des) demandeur(s)